



Conseil économique et social

Distr. générale
15 décembre 2016
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Quarante-huitième session

7-10 mars 2017

Point 3 f) de l'ordre du jour provisoire*

**Questions soumises à la Commission pour examen
et décision : principes fondamentaux
de la statistique officielle**

Principes fondamentaux de la statistique officielle

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Dans le présent rapport, établi en application de la décision 2016/220 du Conseil économique et social et des pratiques antérieures, le Secrétaire général suggère la création d'un Groupe des Amis de la présidence chargé de préparer le vingt-cinquième anniversaire de l'adoption, par la Commission de statistique, des Principes fondamentaux de la statistique officielle.

* E/CN.3/2017/1.



I. Historique

1. Les Principes fondamentaux de la statistique officielle¹, initialement définis en Europe en 1990-1991, ont d'abord été adoptés au niveau mondial par la Commission de statistique à sa session extraordinaire, qui s'est tenue du 11 au 15 avril 1994 (E/1994/29, par. 59). Sur recommandation de la Commission, ils ont été par la suite entérinés par le Conseil économique et social dans sa résolution 2013/21 du 24 juillet 2013 et par l'Assemblée générale dans sa résolution 68/261 du 29 janvier 2014, qui marquait ce faisant le vingtième anniversaire de l'adoption des Principes par la Commission.

2. De 2011 à 2015, un Groupe des Amis de la présidence a travaillé sur des aspects choisis de l'application des Principes fondamentaux dans le cadre du vingtième anniversaire de leur adoption. Ce groupe avait pour mission de réviser et de mettre à jour le Préambule des Principes fondamentaux de façon à prendre en compte les éléments nouveaux intervenus depuis la formulation initiale de ces principes, en réfléchissant à la manière dont on pourrait les renforcer et en mettant au point un guide pratique pour leur mise en œuvre qui tienne compte de ces éléments nouveaux et des bonnes pratiques des instituts nationaux de statistiques et des autres producteurs et utilisateurs de statistiques (E/2011/24, chap. I.B, décision 42/111). Dans l'exercice de son mandat, le Groupe a : a) présenté une version révisée du préambule des Principes, adoptée par la Commission de statistique à sa quarante-quatrième session qui s'est tenue du 26 février au 1^{er} mars 2013 (E/2013/24, chap. I.C, décision 44/102); b) mené, en collaboration avec la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales, une étude sur l'application des Principes par les États Membres, dont les résultats ont été présentés à la Commission qui en a débattu lors de cette session²; c) élaboré des directives d'application³; d) étudié les moyens d'intervenir efficacement en cas de non-respect manifeste des Principes (E/CN.3/2015/18, par. 14 à 31)⁴; e) réfléchi aux moyens d'étendre leur application à des statistiques autres qu'officielles, en particulier dans le secteur privé.

3. À sa quarante-sixième session, tenue du 3 au 6 mars 2015, la Commission de statistique a demandé à la Division de statistique de lui faire rapport en 2017 sur l'avancement des travaux dans ce domaine, dans le cadre des préparatifs du vingt-cinquième anniversaire, en 2019, de l'adoption des Principes fondamentaux [E/2015/24, chap. I.C, décision 46/112, par. d)].

II. Questions soumises à la Commission de statistique pour examen et décision

4. Conformément à ses décisions 45/101 (voir E/2014/24, chap. I.B) et 46/112 et en lien avec les documents E/CN.3/2014/2 et E/CN.3/2015/18, la Commission de statistique pourrait envisager de créer un Groupe des Amis de la présidence, qui serait chargé de :

¹ Les Principes et leur historique peuvent être consultés à l'adresse suivante : <http://unstats.un.org/unsd/dnss/gp/FP-New-F.pdf>.

² Voir <http://unstats.un.org/unsd/dnss/gp/globreview.aspx> (uniquement en anglais).

³ Voir <http://unstats.un.org/unsd/dnss/gp/impguide.aspx> (uniquement en anglais).

⁴ Voir également <http://unstats.un.org/unsd/statcom/doc15/2015-18-FP-F.pdf>.

- a) Concevoir et adopter des méthodes et outils adéquats pour évaluer l'application des Principes fondamentaux;
 - b) Mener une évaluation globale avant sa cinquantième session, qui se tiendra en 2019 et marquera le vingt-cinquième anniversaire de l'adoption des Principes fondamentaux par la Commission de statistique;
 - c) Revoir et, si nécessaire, mettre à jour les directives d'application actuelles;
 - d) Réévaluer les mécanismes spécialement conçus pour intervenir efficacement en cas de non-respect manifeste des Principes fondamentaux; et
 - e) Examiner toutes les questions relatives aux Principes fondamentaux qui apparaîtraient dans d'autres contextes, tels que l'assurance de la qualité ou l'utilisation de données non officielles et non traditionnelles.
-